



Action de tutorat Année scolaire 2021/2022

Dossier de candidature

Date limite du dépôt du dossier en mairie :
22 octobre 2021

Vous trouverez dans ce dossier :

- La présentation de l'action de tutorat
- Les différentes pièces du dossier de candidature :

Document A : Votre demande de financement - Votre identité - Votre candidature
Document B : Votre parcours
Document C : Vos motivations
Document D : Votre projet (budget – prestataire/partenaire)
Document E : Attestation sur l'honneur et engagement
Annexe 1 : Règlement

L'action de tutorat

Dans le cadre des actions de la Politique Educative locale, la ville de Nieppe a souhaité développer l'entraide et la solidarité pour améliorer l'accompagnement à la scolarité des élèves scolarisés du CM1 au collège.

Les lycéens ou étudiants sélectionnés s'engageront ainsi à mener une action de tutorat scolaire auprès des élèves ciblés pour un volume horaire annuel de 60 heures. Dans une démarche contractuelle, cet engagement citoyen sera récompensé par le financement d'un projet personnel par la municipalité¹.

Les conditions d'obtention :

- Avoir entre 17 et 25 ans*, être étudiant ou lycéen durant l'année d'intervention,
** une dérogation relative à l'âge maximum pourra être envisagée en fonction du nombre de dossiers de candidature.*
- Résider au sein de la commune de Nieppe (ou domicilié fiscalement à NIEPPE).

Montant de l'aide :

L'aide apportée par la Ville, plafonnée à 1000 euros par bénéficiaire est considérée comme un appoint de financement du projet. Elle sera versée directement à l'organisme de formation.

Ce dossier a ainsi pour objectif d'aider la commission à articuler les besoins des élèves ciblés en attente d'un accompagnement et les compétences des lycéens ou étudiants candidats à cette action.

Chaque candidat veillera à renseigner les différents documents avec le plus de précisions possibles. Une attention particulière devra être apportée à la rédaction des motivations : le projet personnel sera clairement décrit, vous chercherez à exposer avec honnêteté vos atouts en valorisant les éléments de votre parcours qui vous paraissent essentiels.

¹ A hauteur de 1000 euros sur présentation d'une facture correspondant au projet initialement décrit dans le document C du dossier de candidature

Document A

VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT (Cocher la case correspondante ci-dessous)

- Financement du permis de conduire,
- Financement de la formation BAFA-BAFD,
- Autres :

CATEGORIE D'AGE* DU CANDIDAT

- 17/20 ans
- 20/25 ans

** une dérogation relative à l'âge maximum pourra être envisagée en fonction du nombre de dossiers de candidature.*

VOTRE IDENTITE

- M Mlle

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance : .../.../..... à

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

email :

VOTRE CANDIDATURE

Etablissement scolaire fréquenté :

Niveau :

Cochez-le ou les domaines dans lesquels vous souhaitez intervenir. Vos choix devront être articulés avec cohérence aux compétences acquises et mises en évidence au travers des documents suivants.

Je souhaite et peux aider un élève de cycle 3 (CM1 – CM2) ou un collégien dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

- Mathématiques
- Français
- Langues vivantes : (précisez)
- Sciences :
- Histoire :
- Géographie :

Vos disponibilités :

- En période scolaire :
 - o mercredi matin après-midi
 - o samedi Matin après-midi
- Vacances scolaires Automne Hiver Février Printemps

> **Votre parcours scolaire (depuis la classe de 3^{ème}) :**

| année | établissement | classe | Diplôme(s) obtenu(s) |
|-------|---------------|--------|----------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Pour les lycéens, merci de joindre vos 3 derniers relevés de notes.

Pour les étudiants, merci de joindre tous documents utiles attestant de votre maîtrise du domaine pour lequel vous souhaitez apporter votre aide. (Relevés de notes du Baccalauréat, diplômes...)

➤ **Vos autres expériences (le cas échéant) :**

Sélectionnez parmi vos activités extra-scolaires celles qui vous semblent attester de votre capacité à intervenir auprès d'un collégien dans le cadre d'un tutorat et d'un accompagnement « para-scolaire ». (Merci de joindre d'éventuelles attestations ou diplômes utilisés ou obtenus au travers de ces activités)

| période | Principales Activité(s) et/ou travaux réalisés | Structure ou organisme (nom de l'association, nom de la commune, activité indépendante ...) | Compétences acquises |
|--------------------------|--|---|----------------------|
| Du : Au : | | | |
| Du : Au : | | | |
| Du : Au : | | | |
| Du : Au : | | | |
| Du : Au : | | | |
| Du : Au : | | | |

Document D

VOTRE PROJET (BUDGET ET PRESTATAIRES)

Vous indiquerez le montant des dépenses financières prévues pour la réalisation de votre projet. Ce montant attesté par devis ne doit pas être supérieur à l'allocation allouée soit 1000€.

.....
.....

Prestataire partenaire :

- ` Entreprise : privée ou publique
- ` Association
- ` Autre (à préciser)

Nom de l'organisme :

Représenté par Mme, M. (rayer la mention inutile).....

Qualité :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Personne à contacter dans l'organisme, ayant suivi ce dossier :

Montant de l'action défini par l'organisme (joindre un justificatif de notification) :
.....

Document E

ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET ENGAGEMENT

Pour l'ensemble des candidats (mineurs ou majeurs) :

Je soussigné(e) (nom et prénom)

- certifie exactes les informations du présent dossier
- m'engage à :
 - accompagner les élèves scolarisés du CM1 au collège durant les 60 heures annuelles dans le cadre de l'action de tutorat.
 - utiliser la bourse uniquement pour la réalisation du projet présenté au jury,
 - présenter à la demande de la commission un bilan qualitatif, quantitatif du tutorat à l'issue de l'action,
 - le cas échéant présenter cette action auprès du journal municipal.

Fait le à

Signature

Pour les candidats mineurs au moment du dépôt de dossier :

Je soussigné(e) (nom et prénom)
représentant légal de (nom et prénom du
candidat)

- certifie exactes les informations du présent dossier
- autorise (nom et prénom du candidat) à
s'engager dans cette action à hauteur des 60 heures annuelles.

Fait le à

Signature

**Ce dossier de candidature est à retourner au
Service jeunesse- Mairie de NIEPPE
59850 NIEPPE - Tel 03 20 44 33 80
Adresse électronique : coordonateur-scolaire@ville-nieppe.fr
Date limite de dépôt : 22 octobre 2021**

Je joins à ce dossier les documents suivants :

- Justificatif de domicile,
- Pour les lycéens, vos 3 derniers relevés de notes.
- Pour les étudiants, tous documents utiles attestant de votre maîtrise du domaine pour lequel vous souhaitez apporter votre aide. (relevés de notes du Baccalauréat, diplômes, ...)
- Photocopie de la carte d'identité,
- Tout document susceptible de compléter le dossier.

Tout dossier incomplet sera refusé, merci de veiller à vous présenter avec les pièces requises et mentionnées ci-dessus

Cadre réservé au service instructeur de la demande

- Date du dépôt du dossier :
- Dossier ` complet – ` incomplet
- Passage en commission d'attribution, le :

Décision du jury :

- ` Avis favorable
- ` Avis défavorable

Motif :

.....

.....

Versement prévu le :

Fait à, le.....

Signature

REGLEMENT

Dans le cadre des actions de la Politique Educative locale, la ville de Nieppe a souhaité développer l'entraide et la solidarité pour améliorer l'accompagnement à la scolarité des élèves scolarisés du CM1 au collège.

En parallèle afin d'aider chaque jeune à concrétiser ces projets de formation, la Ville de Nieppe s'engage avec le dispositif « **Bourse Citoyenne de Tutorat** ».

Pour prétendre à l'octroi de cette bourse, les projets devront répondre aux critères définis ci-dessous dans le présent règlement.

Article 1- DEFINITION

Cette bourse s'adresse aux jeunes Nieppois (domiciliés fiscalement à Nieppe), étudiant ou lycéen, âgés de 17 à 25 ans révolus. Chaque projet est individuel*
une dérogation relative à l'âge maximum pourra être envisagée en fonction du nombre de dossiers de candidature.

Article 2- OBJECTIFS

- Encourager et promouvoir la prise d'initiative et de responsabilité des jeunes,
- Favoriser l'exercice et l'apprentissage d'une citoyenneté active par notamment l'accompagnement, le soutien et l'aide à la réalisation de projets jeunes

Article 3- CONTENU DES PROJETS

De manière générale, pour être éligible, le projet devra s'inscrire dans une thématique de formation individuelle (financement du permis, stage BAFA....). Seront exclus les projets de financement de loisirs, séjours touristiques.... Un accompagnement par les animateurs du service jeunesse peut être proposé aux candidats pour constituer leurs dossiers.

Article 4- RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS

Retrait : chaque dossier peut être retiré auprès du **service jeunesse - Mairie de NIEPPE, 249 place du Général De Gaulle**. Il est également téléchargeable sur le site de la Ville : www.nieppe.fr

Dépôt : dépôt du dossier complet dans les délais prévus par le règlement, soit le 22 octobre 2021.

Article 5- ATTRIBUTION

L'attribution d'une bourse est soumise à la présentation d'un dossier complet dans les délais fixés par le présent règlement.

L'examen des dossiers est réalisé par un jury constitué d'élus siégeant à la commission Politique éducative de

la Ville de Nieppe ou tout autre acteur local ayant des compétences spécifiques. Des critères de notation sont mis en place afin de permettre au jury d'évaluer objectivement chacune des demandes. Ce jury se réunira pour examen des dossiers.

Chaque candidat sera informé de la décision du jury au plus tard dans les 15 jours suivants la date limite de réception des dossiers et ce via une lettre de notification.

Article 6- MONTANT ET VERSEMENT

Le montant dépend de la nature du projet. Cependant, l'aide de la ville ne pourra pas dépasser la somme de 1000 euros par candidat retenu. Le virement sera effectué à l'issue de la mission directement au prestataire. En cas de non réalisation du projet, la somme restera en suspend dans un délai maximum de 6 mois, et ce dans l'attente de la présentation d'un nouveau projet compatible (cf. article3). *En cas d'interruption due à un événement imprévisible (déménagement...), le candidat aura l'obligation d'en informer la ville via courrier recommandé. Un nouveau projet pourra être négocié, au prorata du temps de tutorat réalisé, dans un délai maximum de 2 mois à réception du courrier.*

Article 7- ENGAGEMENT ET RUPTURE

Les dossiers retenus constituent un acte d'engagement entre le candidat et la ville. A cet effet, des obligations en découlent, soit plus précisément pour le candidat :

- accompagner les élèves scolarisés du CM1 au collège durant les 60 heures annuelles dans le cadre de l'action de tutorat d'après un planning préalablement défini,
- organiser les séances de soutien au sein de la structure municipale située au 9 rue de Warneton à Nieppe.
- utiliser la bourse uniquement pour la réalisation du projet présenté au jury,
- présenter un bilan qualitatif, quantitatif.

Le non-respect de ces obligations entraînera la rupture de cet engagement.

Les parties peuvent à tout moment rompre l'engagement et ce par lettre recommandée avec accusée réception.

Fait à Nieppe,
Le 12 juillet 2021

Le Maire,

Roger LEMAIRE